



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Sommaire de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le mercredi 28 août 2013 de 9 h à 12 h 10.

Sont présents : M. Gilbert Dominique, chef
Mme Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Stéphane Germain, vice-chef
Mme Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excuse : M. Patrick Courtois, conseiller



TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE – RUE MAHIKAN

En attente du financement d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accepte de sécuriser un montant de 1,2 millions de dollars dans les fonds autonomes – volet infrastructure afin de lancer immédiatement un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructure de la rue Mahikan et autorise la Direction - Travaux publics et Habitation à procéder aux travaux en question dès cet automne.



RÉSOLUTION NO 5590

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a accepté lors de sa réunion du 22 juillet 2013 de procéder à un appel d'offres pour les services de déneigement des rues et d'octroyer un contrat d'une durée limitée de 3 ans avec des évaluations annuelles;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique d'acquisition de biens et de services, un processus d'appel d'offres public a été complété;

CONSIDÉRANT QUE 4 membres de la bande ont démontré de l'intérêt, mais n'ont pas déposé de soumission;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la grille de délégation d'autorité de gestion l'appel d'offres étant supérieur à 100 000 \$ l'approbation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est requis;

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU DE :

D'accorder le contrat no 2013-067 au montant total de 262 859,10 \$ à l'entreprise Rock Guay & fils Contracteur inc. concernant le déneigement des routes et des rues pour les saisons hivernales 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE :

D'autoriser la directrice — Travaux publics et habitation par intérim, Mme Adèle Robertson, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5591

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir de favoriser le développement économique dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité veut améliorer et combler la performance du réseau de télécommunication sans-fil dans la communauté et ses alentours via l'installation d'une tour réseau de télécommunication d'une hauteur de 250 pieds;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité doit effectuer plusieurs démarches de consultation publique et de l'ARUS (Autorité responsable de l'utilisation du sol) telles que : publication journal local, envoi postal, résident situé dans un rayon de trois fois la hauteur de la tour, arpentage, réaliser une étude environnementale de site phase 1, etc.;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité doit respecter plusieurs réglementations en vigueur notamment : de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Industrie Canada, code de sécurité code 6 (établis les limites d'exposition à respecter pour tous produits ou services qui émettent des ondes électromagnétiques), etc.;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité a accepté de louer le lot 25-4-5 rang C plan C.L.S.R.99389 (secteur Parc industriel), appartenant à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et que celui-ci est en partie utilisé par le réservoir d'eau pour la protection incendie et le poste de suppression;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité n'a pas besoin de financement et assume tous les frais associés à l'installation de la Tour de télécommunication et de ses équipements;

CONSIDÉRANT QU'avant d'entreprendre tous les travaux nécessaires, Bell Mobilité a besoin d'avoir une confirmation que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accepte l'implantation d'une tour de télécommunication dans les limites de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité va verser des droits annuels au montant de 7 300 \$ indexé au taux de l'IPC (taxes en sus) débutant le 1er septembre 2013;

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité désire avoir un permis d'occupation d'une durée de cinq ans, renouvelable pour quatre périodes supplémentaires de cinq ans pour une durée totale de vingt-cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité accepte de signer tous les nouveaux documents lors de l'éventuelle entrée en vigueur du nouveau code foncier en vertu de la Loi sur la gestion des terres.

IL EST RÉSOLU DE :

D'accepter l'implantation d'une tour de télécommunication de Bell Mobilité sur le lot 25-4-5 du Rang C plan C.L.S.R. 99389 (secteur Parc industriel), appartenant à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE :

Désigner la directrice intérimaire – Travaux publics et habitation, Mme Adèle Robertson, pour signer les documents afférents à l'émission du permis d'occupation identifié à la présente.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5592

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir de favoriser le développement économique dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité veut améliorer et combler la performance du réseau de télécommunication sans-fil dans la communauté et ses alentours via l'installation d'une tour réseau de télécommunication d'une hauteur de 250 pieds;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité doit effectuer plusieurs démarches de consultation publique et de l'ARUS (Autorité responsable de l'utilisation du sol) tel que : publication journal local, envoi postal, résident situé dans un rayon de 3 fois la hauteur de la tour, arpentage, réaliser une étude environnementale de site phase 1, etc.;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité doit respecter plusieurs réglementations en vigueur notamment : de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Industrie Canada, code de sécurité code 6 (établis les limites d'exposition à respecter pour tous produits ou services qui émettent des ondes électromagnétiques), etc.;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité a accepté de louer le lot 25-4-5 rang C plan C.L.S.R. 99389 (secteur parc industriel), appartenant à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et que celui-ci est en partie utilisé par le réservoir d'eau pour la protection incendie et le poste de suppression;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité n'a pas besoin de financement et assume tous les frais associés à l'installation de la tour de télécommunication et de ses équipements;

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QU'avant d'entreprendre tous les travaux nécessaires, Bell Mobilité a besoin d'avoir une confirmation que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accepte l'implantation d'une tour de télécommunication dans les limites de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité va verser des droits annuels au montant de 7 300 \$ indexé au taux de l'IPC (taxes en sus) débutant le 1er septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité désire avoir un permis d'occupation d'une durée de 5 ans, renouvelable pour 4 périodes supplémentaires de 5 ans pour une durée totale de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité accepte de signer tous les nouveaux documents lors de l'éventuelle entrée en vigueur du nouveau code foncier en vertu de la Loi sur la gestion des terres.

IL EST RÉSOLU DE :

Permettre aux Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (A.A.D.N.C.) de signer un permis d'occupation en faveur de Bell Mobilité sur la totalité du lot 25-4-5 du rang C dans la réserve indienne de Mashteuiatsh no 5, dans la province de Québec, tel qu'illustré au plan C.L.S.R. 99389, conformément à l'article 28 (2) de la loi sur les Indiens, chapitre 1-6 selon les modalités et conditions suivantes :

- 1) Un permis d'occupation pour la tour de télécommunication située au 2046, rue Mahikan, Mashteuiatsh, est consenti pour une période de 5 ans, soit du 1er septembre 2013 au 31 août 2018 renouvelable pour 4 périodes supplémentaires de 5 ans pour une durée totale de 25 ans;
- 2) Le paiement d'un loyer annuel au montant de 7 300 \$, taxes en sus à verser pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014;
- 3) Le paiement annuel initial sera par la suite indexé tous les ans selon l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) tel que publié par Statistiques Canada et correspondant à la variation depuis l'année précédente;
- 4) Le titulaire doit transmettre une résolution pour désigner le signataire de ladite convention;
- 5) Le titulaire du permis doit signer une convention avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC);
- 6) Le titulaire du permis doit fournir tous les documents que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan exigera pour permettre l'émission d'un permis avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉSOLUTION NO 5593

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé une entente de financement avec le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a l'obligation d'aviser le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada de la nomination des vérificateurs, et ce, afin de se conformer à l'entente de financement;

IL EST RÉSOLU DE :

Nommer la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche, à titre de vérificateurs des états financiers de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014.

Proposée par Mme Julie Rousseau
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTIONS NOS 5594, 5595 ET 5596

Garantie ministérielle en faveur de M. Normand Bégin, no de bande XXXX
Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikakun
Adresse du projet : 2221, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTIONS NOS 5597, 5598 ET 5599

Garantie ministérielle en faveur de Mme Angélique Blacksmith, no de bande XXXX
Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikashin
Adresse du projet : 1761, rue Mashk, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉSOLUTIONS NOS 5600 ET 5601

Garantie ministérielle en faveur de Mme Édith Launière, no de bande XXXX
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 1058, rue Ouatshouan, chalet no 6, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de Mme Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTIONS NOS 5602 ET 5603

Garantie ministérielle en faveur de Mme Stéphanie Launière, no de bande XXXX
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 233, rue Mahikan, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTIONS NOS 5604 ET 5605

Garantie ministérielle en faveur de M. Alex Launière, no de bande XXXX
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 305, rue Mahikan, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



RASSEMBLEMENT DES AÎNÉS

30 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 2013 – M. Stéphane Germain se rendra à Ekuanitshit la semaine prochaine pour assister à ce rassemblement annuel.

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Par ailleurs, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan verse une aide financière de 500 \$ au comité organisateur de cet événement.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

4 OCTOBRE 2013 - Pekuakamiulnuatsh Takuhikan verse une contribution de 250 \$ à la Table régionale de concertation des aînés du Saguenay – Lac-Saint-Jean pour l'organisation de l'édition 2013 de cette journée qui se tiendra à Saguenay.

GROUPE DES FEMMES

20 SEPTEMBRE 2013 - Mme Julie Rousseau participera au grand rassemblement des femmes de pouvoir qui se tiendra à Alma le 20 septembre prochain. Elle devrait être accompagnée d'une représentante du Conseil consultatif des femmes. Coût d'inscription : 25 \$ par personne.

Proposé par Mme Marjolaine Étienne
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

